

RAG/AI/CEH

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

PROCES-VERBAL PROVISOIRE

6E SEANCE ORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2020 A 18 H

SALLE DE CONFERENCES SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Nadège HORNBECK, Charles SITZENSTUHL, Geneviève MULLER-STEIN, Claude SCHALLER, Cathy OBERLIN-KUGLER, Erick CAKPO, Nadine MUNCH

Les Conseillers municipaux délégués :

MM. Robert ENGEL, Stéphane ROMY, Laurent GEYLLER, Denis BARTHEL, Stéphane BADER

Les Conseillers municipaux :

Mmes et MM. Tania SCHEUER, Marion SENGLER, Philippe DESAINQUENTIN, Oriane HUMMEL, Jennifer JUND, Fadimé CALIK, Denis DIGEL, Frédérique MEYER, Yvan GIESSLER, Sylvie BERINGER-KUNTZ, Emmanuelle PAGNIEZ, Jean-Pierre HAAS, Caroline REYS, Bertrand GAUDIN, Sylvia HUMBRECHT

Absents excusés :

M. Éric CONRAD donne procuration à Jacques MEYER
Mme Clothilde SZUPTAR donne procuration à Robert ENGEL
Mme Mathilde FISCHER
Mme Birgül KARA

Assistent à la séance :

M. Philippe STEEGER, Directeur Général des Services
M. Arthur URBAN, Directeur de Cabinet
Mme Caroline SCHIRRER, Responsable du service Règlementation et Affaires Générales
M. Grégory FRANTZ, Responsable du service Communication

Sélestat, le 22 octobre 2020

RAG/AI/CEH

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

6e SEANCE ORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2020 A 19H

SALLE DE CONFERENCES SAINTE-BARBE

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2020
- C. Décisions du Maire n° 33, 37 à 40, 42 et 44 à 45/2020

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 1. Soutien à l'association des commerçants « Les Vitrines de Sélestat » (SAME) – **Robert ENGEL**

B. FINANCES DE LA COMMUNE

- 2. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables - **Charles SITZENSTUHL**
- 3. Garantie d'emprunt accordée à la Coopérative Centre Alsace Habitat suite à une renégociation de prêts – **Charles SITZENSTUHL**

C. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

- 4. Modification du plan des effectifs – Création du poste de gestionnaire de l'intendance du patrimoine immobilier – **Marcel BAUER**

5. Convention de mise à disposition de personnel du Centre Communal d'Action Sociale auprès de la Ville de SELESTAT – **Marcel BAUER**
6. Transformation de l'établissement public interdépartemental « Archéologie Alsace » en Syndicat Mixte Ouvert – **Charles SITZENSTUHL**

D. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

7. Composition de la Commission Communale des Impôts Directs – **Charles SITZENSTUHL**
8. Avenant n° 1 :
 - Au bail emphytéotique administratif et à la convention de mise à disposition du 12 décembre 2008, relatifs au commissariat
 - A la convention de sous-location d'un immeuble à usage de commissariat de police entre l'État et la Ville de Sélestat de 2011**Charles SITZENSTUHL**
9. Aménagement du secteur sud route de Colmar – Compte-rendu annuel 2019 d'activités (CRAC) CITIVIA SPL – **Jacques MEYER**

E. DIVERS

10. Chasses communales – Agrément d'associés dans les lots de chasse n°1 et n°4 – **Denis BARTHEL**
11. Rapport annuel pour l'exercice 2019 des Recours Administratifs préalables obligatoires en matière de stationnement payant sur voirie – **Claude SCHALLER**

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, remercie les élus d'avoir accepté de débiter la séance à 18h en raison des conditions et des restrictions liées au couvre-feu.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souhaite adresser toute sa sympathie à la communauté chrétienne et surtout à la commune de Nice suite aux attentats qui ont eu lieu le matin même.

« Une fois de plus, des actes ignobles et incompréhensibles sont commis, et ils touchent tout le monde. Il n'y a pas de mots pour exprimer et expliquer ce que les gens ressentent ».

Au nom de la Ville de Sélestat et au nom de l'ensemble des élus, Monsieur le Maire, Marcel BAUER, présente ses sincères condoléances aux familles touchées ainsi qu'à la commune de Nice.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, salue également le travail extraordinaire effectué par la Police Municipale niçoise qui a permis de neutraliser rapidement l'assassin.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, propose un moment de réflexion et de pensée pour ces victimes.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, présente aux élus du Conseil Municipal, le nouveau Directeur de Cabinet : Monsieur Arthur URBAN. Monsieur le Maire le remercie de sa présence.

Concernant les mesures qui vont être prises prochainement, suite à l'annonce du Président de la République, Monsieur le Maire, Marcel BAUER reviendra ultérieurement sur ce sujet.

A. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Robert ENGEL est désigné à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Denis DIGEL annonce que Monsieur Yvan GIESSLER aura du retard.

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2020

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Monsieur le Maire, j'aimerais que l'on ait aussi une pensée pour le professeur assassiné il y a une quinzaine de jours : Monsieur Samuel PATY. On a observé un long moment républicain devant la Mairie, on est en séance publique, il serait bon aussi que l'on pense à lui et à tous les professeurs des écoles. Merci.

Concernant le procès-verbal, il serait bien que tous les propos tenus au Conseil Municipal soient retranscrits dans le PV. A la page 5, je vous avais interrogé sur le port du masque lors du dernier conseil municipal et vous aviez dit, je reprends les termes : « je rappelle que la règle est de porter un masque, mais qu'éventuellement dans un souci de compréhension, il peut être proposé par la personne amenée à parler d'enlever le masque pendant son intervention ». Et vous avez également dit, et cela n'est pas dans le procès-verbal : « c'est vrai

je ne suis pas tout à fait exemplaire à ce niveau ». Il serait bien que cette mention soit rajoutée. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« On le rajoute, cela ne me dérange pas. Comme je l'ai dit, je suis amené à intervenir souvent, vous en êtes conscient, avec le masque on ne comprend pas forcément toutes les expressions. Si vous commencez à chipoter là-dessus, on va rajouter cette mention. »

Adopté à l'unanimité

C. Décisions du Maire n° 33, 37 à 40, 42 et 44 à 45/2020

Intervention de Madame Caroline REYS

« Je n'étais pas présente à Sélestat mercredi dernier pour l'hommage municipal à Monsieur Samuel PATY. Je profite de l'occasion pour exprimer publiquement notre compassion et notre trouble face à ce qui est arrivé à ce professeur ».

Décision N° 33/2020 : Avenant n°3 relatif au marché de maîtrise d'œuvre pur l'aménagement de l'espace public – projet de Ville secteurs prioritaires

Décision n° 37/2020 : Avenant n°1 relatif au marché d'aménagement de la rue Jeanjean et d'un parking provisoire rue de Bâle

Intervention de Madame Caroline REYS

« Je souhaiterais revenir sur cette décision dans le cadre de l'aménagement du parking provisoire de la gare. Je profite de cette décision pour porter à la connaissance du conseil et du public que dans le cadre de l'aménagement provisoire de la gare, vous avez pris une double décision, Monsieur le Maire. Premièrement, celle d'abattre un arbre pour la création d'un passage piéton et deuxièmement, de renoncer ou de réduire le programme de plantation. Je voudrais avoir des explications concernant la nécessité d'abattre un arbre pour un passage piéton supplémentaire. Je ne comprends pas comment un piéton ne peut pas faire le tour d'un arbre, ou comment des peintres ne peuvent pas déplacer un passage piéton pour éviter l'abattage d'un arbre. »

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« J'avais aussi noté l'arbre coupé, mais je ne vais pas revenir dessus, Madame Caroline REYS s'est exprimée à ce sujet. Je regrette d'avoir déjà un avenant, à peine les travaux démarrés. On vient avec un avenant qui a été présenté en CAO et pour lequel j'ai voté contre. Monsieur le Président était d'ailleurs étonné qu'on puisse voter contre un avenant, mais je crois que c'est le principe, c'est un dossier qui était passé aux forceps la semaine avant le premier tour des élections municipales, on a engagé 5 millions d'euros la semaine avant l'élection municipale, on démarre les travaux, et on commence déjà par un avenant ».

Intervention de Monsieur Jacques MEYER

« Je pense que vous parlez de l'arbre situé sur la RD 1083 ? Par rapport à un passage piéton, il y a des règles, c'est pas nous qui décidons de ces règles. C'est un aménagement qui a été fait en partenariat avec le Conseil Départemental. A partir de là, on a appliqué les règles qui sont définies par le législateur et qui nous obligeaient, pour que ce passage soit sécurisé, que l'arbre soit abattu. Je vous rappelle aussi notre démarche, qui est, de replanter

systématiquement deux arbres si un est abattu. Quand vous dites qu'il y a une réduction des plantations d'arbres, il n'y en a pas pour le moment. Bien au contraire, il y a en a plus qui seront plantés dans ce secteur. Ceci, suite aussi, aux échanges avec des riverains. Monsieur Denis BARTHEL, qui habite dans ce secteur, a eu une réunion avec ces riverains pour d'ailleurs faire le choix des différentes essences qui seront plantées.

En ce qui concerne l'avenant, aujourd'hui il n'y a pas de surcoût en ce qui concerne l'ensemble de ce projet. L'avenant est dû à deux points majeurs. Le premier point c'est la COVID (on est pratiquement à 40 000 euros d'avenants par rapport à la COVID), l'entreprise qui intervient aujourd'hui est obligée de mettre en place des moyens en respect du code du travail par rapport à la prévention de cette maladie (gels, masques, etc....). Il est prévu par le législateur que les collectivités doivent prendre en compte ce surcoût. Le deuxième point majeur est dû aux recherches archéologiques. L'ensemble du parking a dû être remonté de 30 centimètres. Le troisième surcoût est dû à la mise en place de clôtures par rapport aux riverains qui habitent dans ce secteur. Ce qui est important, c'est que sur le coût global, il n'y aura pas de surcoût car des économies ont été faites sur le projet de la gare au niveau du parvis et du pôle multimodal. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« On parle de la décision n°37/2020 et elle est quand même très claire : il y a toute une série de prestations en plus-value dont l'abattage et le dessouchage de l'arbre. Il n'est nulle part question de la COVID. Pour les prestations en moins-value, il est question des plantations. Peut-être que c'est parce qu'elles ont coûté beaucoup moins cher, cela aurait été une explication. Mais moi, je vois une moins-value : plantations».

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« Dans toutes les explications que Monsieur Jacques MEYER nous a fournies, il n'y en a aucune qui apparaît sur la décision n°37, on parle de la même chose ? »

Intervention de Monsieur Jacques MEYER

«On les retrouve dans la décision n°39. Je vous propose que l'on vous transmette tous les détails. Vous verrez que vous trouverez exactement ce que je viens de vous expliquer. »

Décision n° 38/2020 : Avenant n°4 au marché n°75/2008 du 17 novembre 2008 – Mise à disposition et maintenance d'abris-voyageurs

Décision n° 39/2020 : Avenant n°2 relatif au marché de travaux d'aménagement des abords Est de la gare de Sélestat – lot n°1 : Terrassement - Voirie

Décision n° 40/2020 : Avenant n°1 relatif aux travaux d'aménagement de voirie – Programme 2019

Décision n° 42/2020 : Mise à disposition d'un local de répétition de l'Ensemble Folklorique et Musical du Haut-Koenigsbourg et de l'Accordéon Club de l'Ill à la Mairie du Heyden

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Je n'ai rien à rajouter concernant cette décision, on est tout à fait d'accord pour que ces groupes folkloriques puissent répéter dans ce local de la Mairie du Heyden. Je me permets de prendre la parole sur cette Mairie du Heyden, parce que Monsieur le Maire, par courriel du 1er septembre, cela fait deux mois, je

vous ai demandé l'attribution d'une salle avec accessibilité PMR pour pouvoir mener à bien notre mission d'élu. En effet, nombreux sont les Sélestadiens à nous solliciter. Il nous paraît indispensable de pouvoir accueillir dans les meilleures conditions des administrés. Force est de constater que malgré l'avis favorable des services, je remercie d'ailleurs le Directeur Général des Services d'être intervenu et d'avoir trouvé un créneau disponible pour ce local, nous n'avons à ce jour pas reçu de réponse. Qu'en est-il Monsieur le Maire ? »

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, informe que la réflexion est toujours en cours. Nous sommes en recherche d'un local qui permet, notamment, d'améliorer votre possibilité d'accueillir les citoyens dans de bonnes conditions.

Monsieur Denis DIGEL, rappelle qu'il y avait un créneau disponible et qu'il s'était mis d'accord avec les services. Si la Ville n'a pas de local, il invite Monsieur le Maire à visiter la Mairie du Heyden. Il y a un beau local avec un stock important, très important de gels ou de liquides hydro-alcooliques, dont les fameuses bouteilles de schnaps. Stocker autant d'alcool, d'explosif à un endroit donné, dans un local recevant du public est irresponsable. Les agents travaillent à côté. La Mairie du Heyden est ouverte tard le soir, et en plus il y a des enfants à proximité. Il faudrait trouver une autre solution que de stocker de l'alcool, quasiment pur, dans cette mairie annexe.

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« On vous trouvera un local. Je suis surpris par l'enthousiasme qui n'était pas celui d'il y a quelques années pour trouver un local pour l'opposition. »

Décision n° 44/2020 : Fourniture de vêtements de travail

Décision n° 45/2020 : location d'un jardin communal

Intervention de Madame Caroline REYS

« J'apprends la possibilité de louer un jardin communal à 25 euros par an. Je voudrais savoir comment en bénéficier ? Qui peut en bénéficier ? Où faut-il s'inscrire pour bénéficier d'un jardin communal ? Je pense que cela intéresse beaucoup de nos concitoyens ».

Intervention de Monsieur Bertrand GAUDIN

« Je souhaite compléter l'intervention de ma collègue sur la mise à disposition d'un jardin communal. Pendant le confinement, tous ceux qui ont la chance de bénéficier d'un jardin y ont passé beaucoup de temps. Ils ont pu cultiver et récolter les fruits de leur jardin. C'est vrai, que c'est quelque chose qui devrait être développé au niveau de la commune. Avec l'interdiction des pesticides depuis quelques années, le personnel communal pour l'entretien des espaces verts, a parfois aussi une surcharge de travail. Donc, si de l'espace public est mis à disposition des habitants, quand cela est possible, et pourquoi pas, à titre gratuit quand cela concerne des espaces partagés, c'est une démarche à creuser et qui mériterait d'en faire la publicité ».

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Concernant les jardins familiaux, il faut savoir que sur le nombre de jardins familiaux que nous avons, que la Ville de Sélestat met à disposition de nos concitoyens, il y a 90% de jardins qui sont gérés par l'association des Jardins Ouvriers de Sélestat. Il reste quelques jardins que la Ville a gardés. Mais cela est historique, cela a toujours été le cas. La ville les a gardés pour les mettre à disposition des personnes qui nous sollicitent. Il y a une liste d'attente, des

gens nous sollicitent et en fonction, notamment de la disponibilité de ces jardins, on leur met à disposition. C'est le cas dans cette décision. Le choix s'est porté sur cette personne car elle nous a sollicités au moment où ce jardin est devenu disponible.

Pour l'augmentation du nombre de jardins, je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais il y a de cela 5 ou 6 ans, nous avons mis un grand terrain à disposition de l'association des Jardins Ouvriers. La Ville a dépensé 400 000 € pour l'aménager afin d'avoir 40 jardins complémentaires pour l'association qui les a tous loués. Ils sont bien gérés par cette association. Pour le moment, on pourrait avoir d'autres parcelles, mais rien n'est défini. Il n'est pas exclu que l'on puisse réfléchir à des surfaces encore plus importantes, mais on ne peut pas les mettre n'importe où. Créer des jardins familiaux, c'est créer toute une infrastructure qu'il faut aménager, chaque parcelle doit être alimentée en eau potable avec compteur et être accessible. Je crois, qu'aujourd'hui, la demande est forte mais les jardins existants sont pratiquement tous occupés. La gestion est faite dans de très bonnes conditions par l'association qui gère cela au mieux. »

Intervention de Monsieur Bertrand GAUDIN

« On peut aussi promouvoir des initiatives plus modestes. Dans d'autres villes il y a des initiatives devant les habitations, dans les rues avec des petits espaces verts publics qui sont mis à disposition des habitants. C'est un peu sous le modèle des incroyables comestibles qui a débuté en Angleterre, mais qui existe aussi dans différentes villes en France y compris à Strasbourg. Par ce biais, on pourrait donner accès à des petits espaces de culture partagés ou individuels à plus de personnes, y compris à des riverains, même au centre-ville ou dans des quartiers résidentiels qui n'ont pas de jardin. »

Intervention Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Je ne suis pas contre le fait de mener une réflexion dans ce domaine-là. Mais je ne vous cache pas que soigner, gérer un jardin ce n'est pas simplement comme sur une image, que c'est quelque chose qui reste stable. On l'a vu par la mise en place des petits espaces ou jardins qui sont dans les écoles, au départ tout est bien, tout est beau, c'est joli, c'est mignon, mais quand les mauvaises herbes prennent le dessus, quand il s'agit d'entretenir ces jardins et de les arroser régulièrement pour que les choses poussent, ce n'est plus tout à fait le même enthousiasme. Je veux bien qu'on étudie quelques espaces publics gérés par la Ville, comme des pelouses, pour en faire des jardins. On peut essayer, mais à partir du moment où il n'y a pas un minimum de gestion faite par la collectivité, si on laisse cela à l'initiative des privés, au bout d'un an, ces espaces seront des friches et il faudra revenir en arrière. Ce n'est pas ce que nous cherchons. On peut essayer de mener une réflexion à ce niveau-là. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« Pour en revenir à la question, vous avez clarifié le fait que 90% des jardins sont gérés par l'association des Jardins Ouvriers et je confirme qu'ils sont bien gérés. Cela est tellement bien géré qu'il y a une liste d'attente. Pour les 10% restants qui sont du fait de vos décisions, si des personnes sont intéressées, elles vous adressent un courrier ? »

Monsieur le Maire, Marcel BAUER rappelle que c'est comme ça que cela fonctionne depuis des années.

Intervention de Madame Caroline REYS

« D'accord, mais nous n'en avons pas la connaissance »

Monsieur le Maire, Marcel BAUER s'engage à transmettre aux membres du Conseil Municipal un état des lieux sur la gestion et le nombre de jardins qui existent.

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 3 du 30 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 31 juillet 2020

III. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. Soutien à l'association des commerçants « Les Vitrines de Sélestat » (SAME) – Robert ENGEL

Monsieur Robert ENGEL, informe que la Ville de Sélestat a engagé, depuis de longue date, un partenariat avec l'association des commerçants de Sélestat qui s'appelle « Les Vitrines de Sélestat ». Cette association, aux côtés de la Ville de Sélestat, organise des manifestations toute l'année. Dans une année « normale », certaines manifestations sont organisées durant la belle saison : la braderie, la patinoire en partenariat avec la Ville de Sélestat.

Cette année, ce n'est pas une année « normale ». A partir de ce soir minuit, une nouvelle fois le monde économique et les commerces vont être durement impactés par le confinement. Ils ont connu une période très difficile au printemps où un certain nombre de commerçants a su rebondir en mettant en place des ventes à distance ou des ventes via internet. D'autres commerces moins. Tout cela dépend de la dextérité et de l'habitude que certains commerces avaient prises au préalable. Entre les deux confinements, un certain nombre d'évènements se sont passés au niveau des commerces : de nouvelles élections, un nouveau comité, une nouvelle dynamique, une augmentation assez conséquente du nombre d'adhérents. La Ville de Sélestat se doit, malgré le fait de l'annulation de certaines manifestations, de les soutenir.

Monsieur Robert ENGEL propose aux élus du Conseil Municipal d'allouer une subvention de 15 000 euros qui viendra compléter le budget de l'association, qu'elle est en train de relancer. Les manifestations qui auraient encore pu être engagées pour cette fin d'année ne le seront pas. L'opération patinoire, dont il était encore question il y a quelques jours, ne pourra pas avoir lieu. Des évènements que les commerçants espéraient engager pour le mois de novembre sont fortement compromis. On espère tous, que la fin d'année va permettre aux commerçants de notre commune de faire des affaires.

Monsieur Robert ENGEL, informe que l'association ne veut pas thésauriser ces 15 000 euros, ils seront investis. Cette somme permettra de moderniser les outils, notamment concernant la plateforme à laquelle nous sommes partenaire et à laquelle nous travaillons depuis quelques temps pour les ventes en ligne. Aujourd'hui, c'est un concurrent redoutable, les grandes plateformes de vente en ligne ne sont pas déçues du confinement. Les commerçants vont encore devoir améliorer davantage cette modernisation de la vente en ligne, se

remettre en question. Le comité s'est engagé à créer cette nouvelle dynamique chez eux.

Monsieur Robert ENGEL, rappelle que la Ville se doit d'être aux côtés des commerçants comme cela a toujours été le cas. Des partenariats, comme avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, sont également possibles. Le groupement commercial les aide et est aussi à leurs côtés. Les dossiers sont actuellement en cours. Certaines choses ont pu être rattrapées par ce nouveau comité. On espère tous que cette situation sera bientôt un mauvais souvenir.

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Notre groupe est évidemment favorable à soutenir l'association des commerçants qui a changé et qui se met en place. J'ai néanmoins quelques remarques concernant cette subvention. D'habitude on donne une subvention de 12 000 euros à l'association pour la patinoire, cette année on ne fait pas de patinoire et on leur donne 15 000 euros, je me pose la question suivante : est-ce que c'est pour compenser les 15 000 euros qu'ils ont perdus du soutien du Conseil Départemental ? Est-ce que ces 15 000 euros serviront pour relancer l'animation ? Quand on regarde le profil de l'animateur qui a été choisi, je suis plus qu'interrogatif. Un « disc-jockey gilet jaune », en tant qu'animateur des Vitrines de Sélestat ? D'accord il y a une nouvelle association, il faut les soutenir, mais il faut réfléchir à un projet de vrai partenariat construit sur la durée. Ce qui n'est actuellement pas encore le cas. Vous allez me dire que cela peut encore venir. Concernant la situation actuelle, il y a quand même une grande interrogation, une grande inquiétude de la part de nos commerçants. Pourquoi doivent-ils à nouveau fermer alors que les grandes enseignes peuvent rester ouvertes. Des vêtements pourront être achetés en grande surface ainsi que d'autres biens évidemment aussi. Aujourd'hui les stocks sont au maximum, les commerçants ont investi, ont acheté beaucoup de vêtements ou de biens. Ils ont de gros soucis de trésorerie car il n'y aura pas de vente durant tout le mois de novembre. On a un mois pour mettre cela en place, j'avais lancé durant la campagne l'idée de chèques cadeaux pour relancer le dynamisme économique. Aujourd'hui, je pense qu'à deux mois de Noël on peut le faire, la Ville de Sélestat a des finances plutôt saines, on peut donc mettre en place des chèques cadeaux pour relancer l'activité des commerçants du centre-ville. »

Intervention de Robert ENGEL

« On partage entièrement le diagnostic qui est fait. Les commerçants espéraient beaucoup de ces deux mois à venir. On ne peut pas se le cacher. Je suis du même avis de dire que ce n'est pas tout à fait normal, mais la décision ne nous appartient pas, certains commerces, des grandes surfaces notamment, peuvent continuer à vendre certains types de produits alors que certains commerçants du centre-ville en ont l'interdiction. C'est tout à fait illogique. Mais vous le savez, il y a une liste, c'est un décret qui précise les commerces autorisés et non autorisés à rester ouverts.

Dans les commerces autorisés, oui, les grandes surfaces, les magasins de bricolage ont le droit d'être ouverts. Moi aussi cela m'avait surpris au mois de mars, et me surprend une nouvelle fois maintenant. Ce sont des décisions qui ne nous appartiennent pas localement. En ce qui concerne les chèques cadeaux, nous en avons beaucoup parlé avec les commerçants et « Les Vitrines de Sélestat ». Ils éditent des chèques cadeaux d'ores et déjà pour un certain nombre d'entreprises, d'associations y compris les Œuvres Sociales de la Ville de Sélestat. Le constat est assez clair, et j'espère que cela ne sera pas mal pris, 90% de ces chèques cadeaux sont dépensés dans les grandes surfaces. Alors abonder de chèques cadeaux peut être une bonne initiative. Des entreprises

nationales, des start-up travaillent sur ce sujet-là, et ont lancé des opérations où les collectivités peuvent ajouter des chèques cadeaux. Néanmoins, nous en avons discuté avec le comité des « Vitrines de Sélestat », qui pense, qu'injecter sur des chèques cadeaux de l'argent qui ira à 90% dans les grandes surfaces, n'est pas une réponse adaptée au centre-ville. Nous allons travailler avec eux pour trouver d'autres solutions. Une de ces autres solutions va être la relance de la carte de fidélité. Cette carte de fidélité, et c'est bien dommage, avait été abandonnée ces dernières années par les commerçants eux-mêmes. Alors que les clients peuvent bénéficier d'une remise, qui est créditée sur la carte de fidélité et qui ensuite peut être utilisée chez les plus petits commerçants, car les grandes surfaces ont toutes des cartes de fidélité qui leur sont propres. Or, la carte de fidélité « Cœur de Ville » qui avait été faite par les commerçants de Sélestat et qui existe encore, est un processus qui va être relancé et qui est soutenu par la Chambre de Commerce et d'Industrie, par une aide. Je pense que là, il y a des pistes à travailler avec eux dans les jours et semaines à venir pour voir comment on peut accompagner cette carte de fidélité. Chaque client pourrait bénéficier d'un bonus. Concernant l'animateur, d'après ce que je sais, il n'est pas encore embauché. C'est une décision du comité, ce n'est pas une décision qui nous appartient. C'est une autonomie et une gérance propres au nouveau comité de décider de recruter les personnes qu'il estime être performantes et adaptées à sa volonté. »

Monsieur le Maire, Marcel BAUER ne comprend pas l'intervention de Monsieur Denis DIGEL concernant le « disc-jockey gilet jaune. »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Quand on recrute quelqu'un, les réseaux sociaux sont souvent pratiques pour voir à qui on a à faire. C'est un réflexe que le Président des commerçants devrait avoir avant d'embaucher. »

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, informe découvrir cela et ne pas connaître le « disc-jockey gilet jaune » qui va être recruté. Le message passera auprès des commerçants afin qu'ils soient très vigilants sur cet éventuel recrutement.

Adopté à l'unanimité

B. FINANCES DE LA COMMUNE

2. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables - Charles SITZENSTUHL

Intervention de Monsieur Charles SITZENSTUHL

« Avant de débiter les points financiers qui sont essentiellement administratifs ce soir, il m'a semblé important, dans le cadre du contexte que nous vivons depuis quelques jours, le couvre-feu d'abord décidé pour le département du Bas-Rhin, et depuis hier le reconfinement du pays pour un mois au moins, de vous faire un petit point sur les conséquences budgétaires et financières que l'on peut anticiper sur les finances de la Ville.

Pour les personnes présentes lors du Conseil Municipal du mois de juillet quand nous avons voté le budget pour 2020, je vous avais déjà proposé de faire cet exercice. Je vous propose de le renouveler et le temps que durera cette crise sanitaire, de faire des points réguliers, c'est important pour la majorité de

partager ces informations. Il faut de la transparence pour le Conseil Municipal et l'ensemble des Sélestadiens.

En juillet dernier, j'avais insisté sur le fait que nous étions dans une période d'incertitude assez forte et il était donc compliqué de construire des schémas budgétaires stables. Hélas, une fois de plus, les décisions prises par l'État ces derniers jours, confirment et viennent se rappeler à nous.

Le service des Finances, à la demande de Monsieur le Maire, et à ma demande, travaille depuis quelques jours pour essayer de compiler les premières données. Des données chiffrées et consolidées seront disponibles courant du mois. On reviendra peut-être au prochain Conseil Municipal sur des données plus stables. Mais en tout cas, on peut s'attendre, à ce qu'hélas, la décision de reconfiner va amener la Ville de Sélestat à engager des dépenses supplémentaires et surtout, pour un certain nombre d'équipements, à avoir une chute drastique des recettes. Pour être précis, nous savons que pour la fermeture des Tanzmatten, de la Piscine et de la Bibliothèque Humaniste, qui forment chacun les budgets annexes au budget de la Ville, il y aura des impacts négatifs sur les budgets de ces structures du fait de la chute du nombre des entrées. Nous allons devoir, bien entendu, dans le cadre du prochain budget, devoir réabonder de façon encore plus substantielle les subventions d'équilibre de ces structures.

Il y a deux, trois indicateurs qui m'ont été donnés par le service des Finances et que je souhaite partager avec vous car je les trouve assez éloquentes. Si on prend par exemple la piscine, sur les deux derniers mois, on peut constater une chute des recettes de 45 000 euros, c'est très important. Une autre donnée : si on prend la période qui va du 1^{er} janvier 2020 au 30 octobre 2020, avant les décisions de couvre-feu et de confinement, on observe par rapport à 2019, déjà une baisse de 31% des recettes. Cela nous donne des tendances qui vont hélas se dégrader car il reste novembre et décembre à passer.

Les autres données transmises concernent la Bibliothèque Humaniste. On sait que sur la période novembre-décembre 2019, l'année dernière en temps normal, il y a eu 15 000 entrées à la Bibliothèque Humaniste (période de Noël classique). Cela engendrait au total des recettes d'exploitation (la boutique, les entrées) de 32 000 euros. Avec l'intervention du Président de la République hier, la réouverture de ce genre de structure va mettre du temps et donc il est fort probable que c'est de l'argent qui va être perdu. Deux exemples qui permettent de visualiser les conséquences directes pour les finances de la commune. On sait également, mais je serais plus prudent sur les montants, que le retour d'un confinement va amener des dépenses supplémentaires et donc imprévues par rapport à cet été (la désinfection des locaux, la protection des agents, le télétravail qu'il va falloir encore développer pour un certain nombre d'agents).

Sur la situation économique, là aussi, on s'attend tous à des conséquences difficiles à mesurer. Il faut aussi être lucide, en tant que commune, sur le fait que, concernant la situation économique, nous avons, hélas, assez peu de levier. Les réels leviers se trouvent surtout à la Banque Centrale Européenne au niveau de l'État, un peu à la Région et au Département. Les communes ne peuvent arriver qu'en soutien de dernier ressort. Comme nous l'avons fait sur la précédente période, nous reviendrons en soutien au tissu économique local. Je rappelle que pour les associations, nous avons pris les devants et qu'à la demande de Monsieur le Maire, nous avons créé, en juillet dernier, ce fameux soutien aux associations doté de 250 000 euros. Je pense qu'on va être très content d'avoir déjà provisionné cet argent, dès l'été, pour venir en aide aux associations qui en auront besoin. Voilà quelques points qui me semblaient importants de partager avec vous ce soir. Je vous propose de vous transmettre, lors du prochain Conseil Municipal des données un peu plus chiffrées. Ce sont

des sujets qui n'ont pas vocation à être politisés mais qui doivent nous rassembler de manière collective.

Monsieur Charles SITZENSTUHL, rappelle que concernant la délibération sur les produits irrécouvrables, il s'agit d'une délibération traditionnelle et annuelle. Il y a un certain nombre de créances que la Ville de Sélestat, après multiples enquêtes et investigations, ne peut pas recouvrer après avoir épuisé, avec les services fiscaux, toutes les procédures possibles. Pour cette année, il y a un montant de 4 159,89 euros de produits dits irrécouvrables et donc on propose au Conseil Municipal d'admettre ce montant en non-valeur.

Madame Caroline REYS, trouve regrettable que la plus grosse somme affecte le budget des Tanzmatten. Plus de 2 900 euros vont affecter le budget des Tanzmatten.

Monsieur Charles SITZENSTUHL rappelle que c'est de l'argent qui n'est pas perçu et que cela représente des montants théoriques.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rajoute que ce montant représente une somme qu'on aurait pu percevoir. C'est comme si on avait mis à disposition les Tanzmatten pour venir en aide à cette association. C'est une non-recette.

Adopté à l'unanimité

3. Garantie d'emprunt accordée à la Coopérative Centre Alsace Habitat suite à une renégociation de prêts – **Charles SITZENSTUHL**

Monsieur Charles SITZENSTUHL précise que la Ville garantit un certain nombre d'emprunts pour des opérations immobilières qui concernent généralement des logements sociaux. Au total, la Ville garantit aujourd'hui 17,5 millions d'euros d'opérations diverses.

Concernant cette délibération, une nouvelle négociation a eu lieu et prendra effet en janvier 2021 pour un montant de capital de 80 197,10 euros. Il est demandé au Conseil Municipal de réitérer la garantie de cet emprunt.

Monsieur Jean-Pierre HAAS indique que son groupe est favorable au fait que la Ville de Sélestat donne sa garantie suite à ce réaménagement, permettant ainsi à ce bailleur de réaliser une économie substantielle. Toutefois, il souhaite connaître les taux CMS 1 an et les taux CMS 30 ans, ainsi que la projection jusqu'à la fin de l'année 2021. En effet, il rappelle que dans quelques jours aura lieu le fixing du tunnel de l'emprunt structuré de la Ville et pour lequel la municipalité a inscrit une provision de 60 000 euros au budget.

Monsieur Charles SITZENSTUHL informe que ces éléments seront communiqués dans quelques jours car il ne peut pas vérifier en direct ces informations.

Madame Caroline REYS indique qu'elle a également sollicité l'Adjoint aux Finances, il y a une semaine, sur la question de l'emprunt structuré et la réponse est pour l'instant plutôt rassurante puisque la formule ne devrait pas être activée.

Monsieur Charles SITZENSTUHL considère que depuis le début du mandat, Monsieur Jean-Pierre HAAS, ancien Adjoint aux Finances, quasiment à chaque séance, se sent obligé de mettre ce sujet au débat sur la place publique et il est assez surpris de cela. En effet, Monsieur Jean-Pierre HAAS connaît très bien

le dossier et il sait que le dossier est suivi avec le plus grand soin par les services de la Ville et ce depuis plusieurs années.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, considère que Monsieur Jean-Pierre HAAS devrait connaître le dossier.

Monsieur Jean-Pierre HAAS considère cette réflexion comme inappropriée et espère bien qu'elle sera inscrite dans le procès-verbal de la séance.

Monsieur Charles SITZENSTUHL rappelle que Monsieur Jean-Pierre HAAS a déjà essayé, lors d'un précédent conseil municipal, de créer un espèce de faux débat sur ce sujet en allant pinailler sur des chiffres, sachant que ce sujet doit prendre en compte d'autres paramètres tels que : les marchés financiers, les évolutions de taux. Il y a actuellement une période de crise, et un certain nombre d'indicateurs ne sont pas entre les mains de la municipalité.

Monsieur Charles SITZENSTUHL insiste sur le fait que lorsqu'une telle demande est formulée, des vérifications sont faites afin que les chiffres fournis soient justes. Il rappelle également que la provision de 60 000 euros a été faite lors du Conseil Municipal du mois de juillet, dans le cas où la formule serait activée, mais pour l'instant cela n'est pas le cas. Monsieur Charles SITZENSTUHL est surpris car cette question ne devrait pas être une question politique, c'est un sujet qui concerne tout le monde depuis maintenant plusieurs mandats. Il s'interroge vraiment sur l'objectif poursuivi par Monsieur Jean-Pierre HAAS de façon systématique, à chaque conseil municipal, à vouloir semer le doute sur ce sujet alors qu'il ne soulève pas d'inquiétude particulière et qu'il sait que c'est un sujet extrêmement technique, et que pour avoir un débat démocratique serein, intelligible et compréhensible, le minimum serait d'anticiper ce genre de débat. Il n'est pas convaincu que le débat public et la démocratie sortent grandis de ce genre de sous-entendu et d'interpellation systématiques.

Monsieur Jean-Pierre HAAS est désolé d'entendre ce genre d'interprétation sur ses propos car il demandait tout simplement d'avoir les taux CMS. Il ne fait pas de polémique, il souhaiterait juste disposer de ces informations, facilement accessibles. Monsieur Jean-Pierre HAAS précise que depuis qu'il a posé cette question au moment du vote du budget, il y a eu entre temps plusieurs conseils municipaux, et il n'est plus jamais intervenu sur cet emprunt structuré. Monsieur Jean-Pierre HAAS tient à rassurer Monsieur le Maire sur le fait que la personne qui connaît bien ce dossier, c'est son Adjoint aux Finances actuel, mais l'ancien Adjoint aux Finances le connaît aussi.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, propose que, si l'opposition a des questions aussi pointilleuses et techniques, elle doit prendre l'attache au préalable de la municipalité afin que les éléments puissent être donnés en séance. Il ajoute que, même Monsieur Jean-Pierre HAAS, n'aurait pas été capable de répondre et d'apporter ces éléments au moment où il était Adjoint aux Finances.

Adopté à l'unanimité

C. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

4. Modification du plan des effectifs – Création du poste de gestionnaire de l'intendance du patrimoine immobilier – **Marcel BAUER**

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, informe que lorsque la Ville souhaite recruter une personne sur un poste très spécifique et que ce dernier n'est pas inscrit dans le plan des effectifs de la collectivité, ce dernier doit être créé et pour cela une délibération doit être prise.

Monsieur le Maire propose la création d'un poste de gestionnaire de l'intendance du patrimoine immobilier. Il indique qu'une personne provenant d'un autre service est prête à effectuer ces missions.

Madame Caroline REYS considère qu'avec le descriptif du poste qui a été fourni, il s'agit d'un poste à responsabilité puisque la personne sera chargée d'encadrer les agents d'entretien. Madame Caroline REYS souhaite savoir combien de personnes cela concerne. De plus, la personne sera chargée d'un contrôle d'intervention et de missions administratives. Elle s'étonne donc que ce poste soit calibré en catégorie C.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que le nombre d'agents sera communiqué ultérieurement car les agents d'entretien intervenant dans les écoles sont encadrés par le service Éducation et les agents d'entretien des bâtiments administratifs dépendent du service des Domaines et de l'Intendance. De ce fait, il ne dispose pas du nombre exact. De plus, Monsieur le Maire, Marcel BAUER précise que le poste a bien été analysé par le service des Ressources Humaines et qu'un poste de catégorie C est bien adapté à ce profil de poste.

Adopté à l'unanimité

5. Convention de mise à disposition de personnel du Centre Communal d'Action Sociale auprès de la Ville de SELESTAT – **Marcel BAUER**

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique qu'un renfort est trouvé au niveau d'un agent du CCAS. Il insiste sur le fait que cela ne signifie pas que le CCAS aura moins de missions, mais une personne est prête à intégrer le service des Ressources Humaines. Il propose donc une mise à disposition temporaire d'un agent du CCAS.

Adopté à l'unanimité

6. Transformation de l'établissement public interdépartemental « Archéologie Alsace » en Syndicat Mixte Ouvert – **Charles SITZENSTUHL**

Monsieur Charles SITZENSTUHL rappelle que lors du Conseil Municipal du 1^{er} octobre, la Ville de Sélestat a pris acte des nouveaux statuts d'Archéologie Alsace. Il précise que le Conseil d'Administration s'est tenu entre temps et le montant d'adhésion de la Ville de Sélestat à cette structure représentera environ 4 000 euros par an. Il est proposé d'approuver la transformation de l'Établissement Public interdépartemental Archéologie Alsace en Syndicat Mixte Ouvert et désigner Monsieur le Maire, Marcel BAUER, en tant que Délégué Titulaire et Monsieur Erick CAKPO comme suppléant.

Monsieur Jean-Pierre HAAS rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, sur ce sujet, son groupe s'était abstenu non pas sur le fond, mais sur la forme. De ce fait, son groupe s'abstiendra à nouveau.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique qu'il ne prendra pas part au vote étant donné qu'il est administrateur de cette structure.

Adopté – 6 ABSTENTIONS : Denis DIGEL – Frédérique MEYER – Sylvie BERINGER-KUNTZ – Yvan GIESSLER – Emmanuelle PAGNIEZ – Jean-Pierre HAAS

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, ne prend pas part au vote

D. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

7. Composition de la Commission Communale des Impôts Directs – Charles SITZENSTUHL

Monsieur Charles SITZENSTUHL rappelle que le rôle de cette commission est purement consultatif, puisqu'en cas de litige, c'est l'administration fiscale qui a le dernier mot. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la liste qui sera soumise aux services fiscaux.

Madame Caroline REYS indique que cette commission communale a un rôle important puisqu'elle doit déterminer la valeur locative des biens et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties et à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties. Elle considère que si le travail consultatif de cette commission est fait avec rigueur, cela est source de revenus pour la collectivité. De ce fait, cela a une incidence, même si elle n'a qu'un rôle consultatif, puisque les services fiscaux s'inspirent des éléments relevés pour établir le montant des impôts directs. C'est pourquoi, l'opposition aurait bien aimé participer à la désignation des personnes qui siègent dans cette commission, mais comme cela n'a pas été le cas, son groupe s'abstiendra pour ce point.

Adopté – 3 ABSTENTIONS : Caroline REYS – Bertrand GAUDIN – Sylvia HUMBRECHT

8. Avenant n° 1 :

- Au bail emphytéotique administratif et à la convention de mise à disposition du 12 décembre 2008, relatifs au commissariat
- A la convention de sous-location d'un immeuble à usage de commissariat de police entre l'État et la Ville de Sélestat de 2011

Charles SITZENSTUHL

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que le commissariat a été construit par une société, pour le compte de la Ville, qui met ce bâtiment à disposition de l'État par convention. L'État verse à la Ville un loyer, qui est ensuite reversé à la société ayant construit le bâtiment.

Monsieur Charles SITZENSTUHL indique que le loyer trimestriel s'élève à plus de 66 000 euros HT et, la détermination de ce dernier, est soumise à un certain nombre de calculs avec des différents indices. Il s'avère qu'un certain nombre

de ces indices a changé et il est nécessaire de régulariser ce changement par un avenant. Il précise que cette délibération est sans conséquence financière pour la Ville puisque le montant payé par la Ville est refacturé à l'Etat.

Madame Caroline REYS avait une question concernant la part fixe du loyer, mais elle en déduit étant donné que Monsieur Charles SITZENSTUHL a annoncé 66 000 euros par trimestre et que la part relative aux prestations de maintenance s'affiche à 16 000 euros, que le montant de la part fixe est d'environ 50 000 euros.

Elle souhaite tout de même revenir sur l'origine de cette mise à disposition de cinq parcelles stratégiquement situées pour la construction de ce commissariat. En effet, cette mise à disposition s'est faite sans aucune autre contrepartie et notamment pas d'échange avec l'ancien commissariat. Elle rappelle que cela avait souvent été désigné comme une opération blanche, sans conséquence pour la Ville, or il n'en est rien. Elle profite également de cette délibération pour savoir qui est aujourd'hui propriétaire de l'ancien commissariat.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que lorsque ce commissariat s'est construit et lorsque la Ville s'est battue pour que ce commissariat puisse se construire, il était question de supprimer le commissariat de Sélestat et passer en zone gendarmerie. La Ville a mis à disposition le terrain qu'elle avait racheté pour construire le commissariat.

Concernant l'ancien commissariat, Monsieur le Maire précise que cette opération était totalement indépendante de la construction du nouveau bâtiment. L'ancien commissariat appartenait à l'Etat et, à l'époque le gouvernement de Monsieur François HOLLANDE, avait mis en place un dispositif permettant aux collectivités de racheter les biens de l'Etat avec une décote extrêmement forte, à condition que ces bâtiments soient revendus à des bailleurs sociaux pour y créer des logements sociaux. C'est ce que la Ville a fait à l'époque et le propriétaire actuel de ce bâtiment est DOMIAL. Dans un premier temps, il était souhaité la démolition de ce bâtiment, ce qui a été refusé par l'Architecte des Bâtiments de France. De ce fait, DOMIAL est obligé de réhabiliter cet ancien bâtiment et en plus de construire un nouveau bâtiment à l'arrière. De plus, DOMIAL a convenu avec l'APEI, que cette dernière gèrerait les logements sociaux pour leur personnel handicapé. Monsieur le Maire considère que c'est une très bonne initiative.

Madame Caroline REYS est contente d'entendre la confirmation d'un projet, mais ce dernier date de 2013. Elle se demande donc quand débiteront les travaux.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que le permis de construire a mis beaucoup de temps à être délivré puisque l'Architecte des Bâtiments de France n'était pas forcément d'accord avec les projets proposés. En effet, le constructeur doit regarder comment s'en sortir, puisque les loyers de ce type de logement sont encadrés et il est nécessaire que la construction ne dépasse pas le budget. Le permis de construire a été signé au courant de l'année et normalement DOMIAL devrait débiter les travaux au printemps 2021.

Adopté à l'unanimité

9. Aménagement du secteur sud route de Colmar – Compte-rendu annuel 2019 d'activités (CRAC) CITIVIA SPL – **Jacques MEYER**

Intervention de Monsieur Jacques MEYER

« *Petit rappel par rapport à l'ensemble de ce dossier. En 2013, il y avait un projet sur ce site de quelques 20 000 mètres carrés de surfaces commerciales avec des petits lots de 500-600 mètres carrés. Une étude de la CCI avait clairement défini que si on donnait une suite favorable à ce projet, le commerce du centre-ville serait malmené, voire définitivement mort. On a voté contre ce projet en commission départementale, on a voté contre en commission nationale, mais pour cela on devait avoir un projet d'ensemble pour pouvoir convaincre ces personnes de ne pas donner une suite favorable au projet initial. Ce projet d'ensemble était de proposer que la collectivité allait devenir propriétaire de l'ensemble des lots et allait superviser les différentes enseignes qui devaient s'installer dans ce secteur. Ce qui était aussi apparu dans les différentes études, c'est qu'il y avait un grand manque de magasins de bricolage d'une importance plus grande que ceux qui existent actuellement à Sélestat, de type Castorama ou Leroy Merlin. L'idée était de donner une suite par rapport à ce type d'enseigne et répondre à une demande très forte de Monsieur Jean-Philippe HOCHWELKER qui cherchait un terrain pour implanter son cinéma. Malgré les différentes propositions présentées, il était clairement apparu que les meilleures parcelles pour l'implantation de ce cinéma étaient toutes celles situées à proximité des autoroutes.*

Aujourd'hui, on a un budget qui est largement équilibré, malgré des surcoûts dus à l'infiltration des eaux de pluie qui, au départ, devaient être évacuées dans le réseau des eaux usées. Or, la législation a changé et l'interprétation entre le SDEA et la Police de l'eau a fait que l'ensemble des eaux de pluie seront évacuées dans le sol, ce qui a provoqué un surcoût de 150 000 euros. On peut être pour ou contre, moi je pense que c'est plutôt une bonne chose, plutôt que d'envoyer toute cette eau dans le réseau des eaux usées.

On en est où par rapport aux différentes enseignes ? Alors concernant le cinéma, le permis n'est toujours pas délivré, il devrait l'être à la fin du mois de novembre. Je me suis encore entretenu récemment par téléphone avec Monsieur Jean-Philippe HOCHWELKER pour savoir exactement où on en était. La réponse qu'il m'a donnée c'est qu'il fera ce projet, mais il prendra certainement du retard à cause de la crise sanitaire actuelle, et on peut le comprendre. Ce qu'il m'a expliqué également, c'est qu'aujourd'hui, il n'y a aucun grand film qui est créé et pour qu'une salle de cinéma fonctionne, il faut des films importants qui fassent venir un maximum de personnes, donc pour lui, ce projet ne se fera pas avant 2022.

S'agissant du bowling, à côté du cinéma, il y avait des discussions entre le futur propriétaire du bowling et le propriétaire du cinéma. Ils ont trouvé une solution. De plus, il faut savoir que l'ensemble du bâtiment sera financé par Alsa Bail et, à partir de là, le bowling sera propriété d'une personne bien spécifique, Monsieur MEYER, qui est déjà propriétaire de plusieurs bowlings en Alsace, le cinéma appartiendra à Monsieur Jean-Philippe HOCHWELKER. La cession du terrain destiné au cinéma s'élevait à 2 400 000 euros, comprenant également l'aménagement des parkings qui seront mutualisés. L'idée était de créer du stationnement qui peut servir la journée aux clients de Bricorama, des autres enseignes et surtout le soir, du cinéma.

A proximité, il y aura l'hôtel. Le permis a été délivré, les travaux auraient dû débiter au plus tard au début de l'année prochaine. J'ai eu le

propriétaire par téléphone il y a quelques jours, qui m'a dit qu'il fera le projet, mais qu'en l'état actuel de la crise sanitaire, il ne peut pas se lancer dans la construction d'un hôtel sachant qu'il n'arrivera pas à louer les chambres. Il reporte également ce projet d'un an.

Dans le même secteur, il y avait également une vente qui avait été faite à Poulailion, qui s'est finalement retiré pour des questions de concurrence. Aujourd'hui ce terrain est libre, mais nous avons plusieurs pistes et enseignes intéressées par cette parcelle. Une discussion devra être lancée à un moment pour savoir vers quelle enseigne on se dirige.

S'agissant du KFC qui est au bout de ce secteur, le terrain a été vendu à 1 million d'euros sachant que les fondations sont en cours. Le propriétaire souhaite ouvrir avant la fin de l'année mais je pense que ce sera plutôt en janvier-février 2021.

Concernant Bricorama, une promesse de vente pour une cession de 5 000 000 d'euros a été signée, mais il reste encore quelques points à préciser au niveau du permis de construire et ce dernier devrait être délivré fin du mois de novembre. Les travaux devraient débiter dans la foulée.

Dans les grandes lignes, je pense vous avoir communiqué l'ensemble des éléments mais je reste à votre disposition pour répondre à vos questions. »

Intervention de Monsieur Bertrand GAUDIN

« Cette délibération est l'occasion pour nous de nous exprimer sur un sujet sur lequel on est souvent revenu, à savoir la place du vélo. Les cheminements cyclables ne sont pas toujours suffisamment pris en compte dans les nouveaux aménagements de la ville. Mardi dernier, j'ai interpellé Monsieur PETER sur ce sujet, à propos du projet Gare. La prise en compte et le marquage des cheminements cyclables peuvent encore être améliorés, et hier soir encore, le bureau d'études chargé du diagnostic des aménagements cyclables sur la Communauté de Communes a pointé un accès aux vélos insatisfaisant à la zone sud. C'est dommage de ne pas avoir suffisamment pris en compte, dès le départ, la place du vélo pour l'accès à la zone Sud, c'est toujours plus simple de prévoir dès le départ que de corriger le tir après, et cela est moins onéreux. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« On est bien sur un rapport 2019 même si la présentation tient compte des éléments les plus récents. On a une signature de contrat avec CITIVIA pour ce projet en avril 2017, 2 ans et demi après, si on en croit ce rapport, on en est à 15% des travaux et 0% des cessions, mais on a vu que cela a évolué. Dans ce rapport, il est inscrit, « participation de la collectivité, zéro euro. Monsieur MEYER, par rapport aux questions des écoulements d'eaux, vous avez dit « ce qui nous a fait un surcoût de 150 000 euros », donc, qui est ce nous ? Est-ce que c'est CITIVIA qui prend en charge ce surcoût de 150 000 euros, est-ce la collectivité ? Et puis la question que je pose chaque année est, quel est le coût de l'intervention de CITIVIA pour notre collectivité ? Combien coûte ce prestataire dans la gestion de ce projet.

On parle d'un terrain qui fait 54 700 mètres carrés en entrée de ville, j'ai calculé que cela faisait l'équivalent de 8 terrains de foot pour un match international. On voit qu'il y a 19 000 m² de bâtiments et il reste 35 800 mètres carrés qui constituent le solde remis à l'association syndicale libre. Cela représente toujours l'équivalent de 5 terrains de foot qui seront remis à cette association. Je voudrais savoir quelle est leur destination ? J'ai cru comprendre que c'est du parking, je voudrais en avoir la confirmation, et

je voudrais savoir comment va fonctionner cette association syndicale libre qui en fera partie ? »

Intervention de Monsieur Jacques MEYER

« Par rapport au vélo, je pense qu'il y a certainement une amélioration à apporter. J'en ai parlé, il y a à peine un mois avec les services. Il va falloir qu'on le prenne en compte par le Chemin de Bergheim, qui devrait être aménagé par la Ville, pour obtenir un accès vélo nettement plus sécurisé que ce qu'on aurait pu réaliser sur la 1083, où aujourd'hui, la largeur du terrain n'est pas suffisante à partir du carrefour Lidl jusqu'à l'autre bout. Ce point doit être pris en compte, je suis le premier à être sensibilisé, et on trouvera la solution pour qu'on ait une piste cyclable sécurisée.

Concernant le syndicat, il sera composé, par la suite, par l'ensemble des personnes propriétaires des différentes enseignes. C'est eux qui vont gérer, qui vont payer l'entretien de l'ensemble de ce parking et la voirie. Je souhaiterais tout de même rappeler qu'on aurait pu créer beaucoup plus de places de stationnement mais, et je peux vous fournir des plans un peu plus précis, il y aura énormément de verdure, l'ensemble de ce parking sera extrêmement arboré. C'est une volonté qu'on a eue en tant qu'élu lorsque CITIVIA a commencé à travailler sur le projet.

Le coût pour la Ville est dans le dossier mais je ne l'ai pas en tête, mais si je le trouve pendant le conseil, je vous le donnerais, sinon l'ensemble du Conseil Municipal en disposera la semaine prochaine. Il faut savoir que le travail de CITIVIA concerne la partie aménagement, à savoir la recherche des différentes enseignes et la vente des terrains. Il faut savoir aussi que quand une promesse de vente a été réalisée, comme c'est le cas pour Bricorama, si ce dernier devait se retirer, il devrait verser 10% de cette somme en dédommagement. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« Si j'entends bien ce que vous dites, quand le rapport indique un impact financier, je suis sur la partie relative aux points de vigilance, il signale des frais financiers qui ont augmenté de 50 000 euros en 2019 jusqu'à 150 000 euros, si Bricorama reporte en 2022. Donc cette augmentation, c'est CITIVIA qui va la supporter ? »

Monsieur Jacques MEYER précise que CITIVIA ne supporte pas l'augmentation des frais financiers. C'est à la Ville d'être vigilante pour que le budget soit équilibré ou mieux qu'équilibré, car si ce dernier ne l'est pas, ce serait à la collectivité d'abonder.

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Cela fait 3 ans maintenant, à date, que ce dossier a été lancé et il y a pour l'instant qu'une seule cession qui a été faite au mois de septembre. Effectivement, des promesses de vente ont été réalisées, mais aujourd'hui on ne voit toujours rien venir. Sur tous les autres lots, il y a encore des discussions sur les aménagements, sur les permis, c'est beaucoup de paroles mais finalement on n'avance pas sur ce dossier. Après, vous avez parlé des eaux d'infiltration, je ne me satisfais pas de cette solution qui est d'infiltrer, sans traitement, les eaux de voirie et de parking, même si la loi a changé totalement. Je pense qu'on peut partager ce point de vue. Sur un parking, il y a beaucoup de fuites d'huile de véhicule, il peut y avoir des accidents, des incendies, et tout ceci serait envoyé dans l'égout et s'infiltrerait dans le sol, déjà très filtrant dans ce secteur. Je pense que ce changement de loi ne me satisfait pas et n'est pas responsable pour les

générations futures concernant la qualité de l'eau de Sélestat, d'autant plus que le point de captage de secours est à proximité.

Ce projet me fait aussi penser à un autre projet, au projet CELLULOID qui est encore plus ancien. Au mois de décembre, cela fait 4 ans que l'EPF a acheté ce terrain pour le compte de la commune, ce qui nous coûte quand même 50 000 euros d'intérêts par an, et finalement il reste 1 an pour changer ce site. Aujourd'hui, rien n'a été fait, pas encore de démolition, alors que des budgets avaient été prévus pour cela, pas d'acheteur à ce que je sache, le PLU n'a pas encore été modifié ce qui prend aussi du temps puisqu'une enquête publique doit être réalisée. Aujourd'hui, on voit que ce délai d'un an est très court et risque aussi d'être préjudiciable, comme l'a dit Madame Caroline REYS sur le dossier CITIVIA de l'entrée sud, compte tenu des délais qui s'allongent, pour la Ville de Sélestat. Pour le projet CELLULOID, puisque peu de choses ont été faites ou pas grand-chose n'est transparent, il serait bien que pour ce type de dossier et ce type d'aménagement d'envergure, structurant pour le territoire de la commune, l'ensemble des élus se réunisse pour définir un cahier des charges commun. Il serait utile qu'on discute entre nous de ce projet, qui est quand même, d'envergure, avec 4,3 hectares à l'entrée de la ville. C'est une proposition que je fais. »

Monsieur Bertrand GAUDIN considère que le chemin de Bergheim peut être une solution satisfaisante pour tous les habitants de l'Ouest de Sélestat, mais encore faut-il prévoir le franchissement de la voie ferrée. Toutefois, pour toutes les personnes du centre-ville, elles doivent passer deux fois la voie ferrée.

Monsieur Jacques MEYER considère que Monsieur Bertrand GAUDIN et lui-même se sont mal compris car, à Sélestat, existent le Chemin de Bergheim, le Vieux chemin de Bergheim, et la route de Bergheim. Ce dont il parlait, c'est le cheminement au niveau de l'ancien LIDL du côté droit.

Monsieur Jacques MEYER souhaite revenir sur l'infiltration des eaux car il n'est pas l'Etat ou le législateur. L'explication qui a été donnée par la police de l'eau est, que s'il devait y avoir de l'huile ou tout autre produit, ce serait récupéré au niveau des égouts et la Ville n'a pas eu d'autre choix que de faire ainsi. Il informe également qu'une nouvelle discussion a eu lieu avec le SDEA à ce sujet et à laquelle Monsieur Bertrand GAUDIN était présent, il en est ressorti que tout le monde n'est pas d'accord sur le principe mis en place, mais le législateur l'impose.

Monsieur Denis DIGEL confirme que le législateur impose de revenir en arrière ou de devenir plus souple, ce qui est plutôt étonnant en ce qui concerne l'eau et la protection de cette ressource. Monsieur Denis DIGEL demande, et il en a parlé également au SDEA, qu'une étude approfondie soit lancée sur cette question, et ce dans l'objectif d'être plus vigilant afin que les eaux chargées ne s'infiltreront pas directement et limiter ainsi le risque de pollution.

Monsieur Jacques MEYER confirme que du retard a été pris et il y a eu beaucoup de soucis concernant la démolition de l'ancien Match. Il tient à rappeler qu'il y avait de l'amiante volatile, ce qui a nécessité non pas une démolition en 3 ou 4 mois, mais en presque 1 an. Du temps a également été perdu avec la période COVID, car cela aurait pu être plus rapide. Il conçoit également que du temps a également été perdu avec la CNAC et la CDAC, ce qui a engendré un retard d'environ un an.

Concernant le point CELLULOID, Monsieur Jacques MEYER indique que Monsieur Claude SCHALLER a repris ce dossier et il estime qu'un débat devra avoir lieu sur l'ensemble de ce site. Il rappelle qu'un an et demi a été perdu sur un projet hôtelier et un musée, car des études avaient été lancées, les personnes avaient validé. La Ville avait alors sollicité du porteur du projet une réponse définitive dans le mois, qui finalement est revenue négative.

Monsieur Denis DIGEL considère que s'il a bien compris les propos de Monsieur Jacques MEYER, l'ensemble des élus sera sollicité pour travailler sur ce dossier.

Monsieur Jacques MEYER confirme qu'un groupe de travail devra être mis en place.

Adopté – 6 ABSTENTIONS : Denis DIGEL – Frédérique MEYER – Sylvie BERINGER-KUNTZ – Yvan GIESSLER – Emmanuelle PAGNIEZ – Jean-Pierre HAAS

E. DIVERS

10. Chasses communales – Agrément d'associés dans les lots de chasse n°1 et n°4 – **Denis BARTHEL**

Monsieur Denis BARTHEL propose suite aux départs de certains associés d'approuver l'agrément de nouveaux associés.

Adopté à l'unanimité

11. Rapport annuel pour l'exercice 2019 des Recours Administratifs préalables obligatoires en matière de stationnement payant sur voirie – **Claude SCHALLER**

Monsieur Claude SCHALLER rappelle que le Forfait Post Stationnement a été fixé à 25 euros par la Commune de Sélestat. Il fait part également du détail de l'analyse des motifs d'irrecevabilité.

Monsieur Denis DIGEL souhaite savoir ce qu'il en est du parc des horodateurs, car des lignes budgétaires étaient prévues depuis environ 2 ans pour les remplacer.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que ce sujet est en cours car l'objectif est de remplacer tous les horodateurs qui sont pour la plupart obsolètes.

Monsieur Robert ENGEL rappelle qu'une démarche avait été engagée avec un certain nombre de prestataires, mais en tout cas ce n'est pas quelque chose qui est abandonné, malgré que cette année, il y a eu d'autres priorités. Toutefois, il insiste sur le fait que cela ne concerne pas simplement le remplacement des horodateurs, il y aura également la mise en place du paiement par Smartphone, il faudra donc choisir une technologie qui soit la plus adaptée au public pour ne pas faire fuir les clients du centre-ville.

Le Conseil Municipal prend acte

DIVERS

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Nous avons été sollicités par Madame Caroline REYS et son équipe pour vous donner quelques éléments, que j'avais de toute façon prévu de vous transmettre, par rapport au reconfinement qui se mettra en place à partir de cette nuit. Je voudrais tout simplement rappeler deux choses : pour nous la priorité des priorités, c'est d'assurer la bonne santé de nos agents. Deuxièmement, comme l'a indiqué le Président de la République hier soir, l'objectif est que le service public continue de fonctionner dans les meilleures conditions. A partir de là, nous avons, avec la Direction Générale des Services, l'ensemble des Directeurs et Services concernés, mis en place des dispositifs qui permettent de le faire. Au niveau du télétravail, car on a vu que lors du premier confinement on a mis l'accent sur le télétravail, mais tout le monde malheureusement ne pouvait pas le faire, car il n'y avait pas suffisamment d'équipement. Par contre, aujourd'hui, une réflexion est menée depuis déjà quelques semaines, voire quelques mois, pour améliorer cette situation et permettre à un maximum d'agents, de télétravailler.

S'agissant des structures communales, il est clair, avec l'annonce qui a été faite hier soir, pour ce qui concerne les Tanzmatten, à partir de demain, il n'y aura plus aucune location, ni aucun spectacle, ni aucune manifestation dans cette structure. On pensait qu'en avançant l'horaire du spectacle, on pouvait continuer, mais avec les mesures annoncées hier soir, cela ne sera pas possible. Les services, au niveau des Tanzmatten, sont en train de voir avec les troupes qui devaient se produire, s'il y a moyen de les reporter ou s'il faut les annuler. Deuxième structure qui va fermer totalement, c'est la Bibliothèque Humaniste. On ne peut pas la laisser ouverte pendant le mois de novembre, par contre, les équipes vont être amenées à travailler sur place sans public et se mettre à d'autres tâches.

Concernant la piscine, comme les autres salles sportives, on est un peu dans l'hésitation car pour ce qui est des activités pour les adultes, cela est annulé. Par contre, on nous dit que les écoles continuent de fonctionner. La question qui se pose donc est de savoir si ces structures peuvent accueillir les jeunes. Est-ce que les associations sportives peuvent continuer leurs entraînements avec les jeunes? Pour le moment, on n'a pas la réponse, mais je pense que dans les heures à venir, des éléments de réponse vont être fournis. Toutefois la piscine est fermée pour le public.

Je vais ensuite répondre aux différentes questions qui ont été posées, je vais les lire au fur et à mesure.

Une première question que vous avez posée concernant la sollicitation de l'ARS pour une potentielle réorganisation du service réanimation à l'Hôpital. La réponse est oui, j'ai posé la question, j'étais hier en réunion avec Madame la Préfète qui a réuni plusieurs Maires du Département et je lui ai posé cette question. Comme je lui ai également posé la question concernant les vaccins contre la grippe, qui sont en nombre insuffisants sur le territoire. On nous a dit, qu'au niveau de l'ARS, de nouvelles commandes sont faites et que normalement ces structures vont être servies en premier comme les pharmacies.

En ce qui concerne la file d'attente qui est de plus en plus longue au centre de dépistage. Nous avons été sollicités par les laboratoires qui se sont regroupés pour réaliser des dépistages et la Ville a mis l'ancien local de l'Office de Tourisme à disposition de ces laboratoires qui les utilisent tous les jours de 8h à 10h. Il s'est avéré, qu'au début, les gens pouvaient entrer sans trop attendre, aujourd'hui, nous voyons qu'il y a des files assez conséquentes et qui sont mal organisées. Je vais me rapprocher des responsables des laboratoires pour voir comment gérer cela au mieux.

Comment prévoyez-vous d'accompagner les équipes éducatives qui accueilleront des élèves à partir de la semaine prochaine ? Là, pour le moment, nous n'avons pas de consignes particulières, si ce n'est que les protocoles sanitaires vont être renforcés, mais nous n'avons pas les éléments. C'est du domaine de l'Éducation Nationale, mais la Ville sera à ses côtés pour le gérer. Vous parlez d'établir une liste des personnes les plus vulnérables par le CCAS. Cela est déjà fait car cela avait été fait lors du premier confinement et le dispositif constituant à téléphoner aux personnes fragiles va être remis en place. On fera également appel au civisme de la population pour savoir ceux qui ont dans leur voisinage des personnes ayant des difficultés.

Avez-vous mis en place un accueil téléphonique dédié à la solidarité qui centralise les besoins de nos concitoyens et les offres de service des bénévoles volontaires ? Que comptez-vous entreprendre pour le maintien des marchés alimentaires ? En ce qui concerne les besoins des concitoyens et concitoyennes, les personnes de l'accueil resteront en nombre suffisant et pourront orienter les questions à la Direction Générale et au CCAS qui resteront très. S'il faut mettre en place des offres de service pour des bénévoles volontaires dans un deuxième temps, pourquoi pas, je suis tout à fait ouvert.

Concernant le maintien des marchés alimentaires, à ma connaissance, pour le moment, les marchés sont tolérés. La question a été posée hier avec la Préfète, à moins qu'il y ait des changements, mais les éléments qui m'ont été communiqués hier, c'est que pour les marchés il n'y a rien de changé, si ce n'est que le protocole sanitaire doit être appliqué avec une grande fermeté.

Concernant le fonctionnement des instances, je propose, puisque maintenant tout le monde est équipé en matériel informatique, puisqu'on ne sait pas si dans les semaines à venir on pourra encore se réunir en présentiel, que vendredi prochain à 18H, une réunion de l'ensemble des conseillers municipaux en visioconférence soit organisée. Je vous donnerai encore des éléments pour vous le confirmer, mais cette réunion nous permettra de faire le point sur l'état d'avancement de la situation sanitaire et du fonctionnement des services publics. Pour les commissions réunies et le Conseil Municipal, on verra si on peut encore le faire en présentiel, sinon on envisagera s'il est possible de faire le Conseil municipal en Visioconférence.

Concernant les commissions, je propose que nous remettions en place des commissions thématiques à savoir, une commission par pôle, et je vous demanderais de désigner les représentants du Conseil Municipal qui siègeront dans ces commissions et qui auront voix délibérative, à savoir : 10 élus de la majorité et 1 élu de chaque groupe minoritaire, sachant que pour les commissions thématiques, tout le monde pourra y assister. »

Madame Caroline REYS indique que dans le mandat précédent, 2 élus par groupe minoritaire siégeaient au sein des commissions avec voix délibérative.

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Cette représentation sera remise en place, cela ne me dérange pas.

Les services publics restent ouverts que ce soit au Heyden, Place d'Armes ou la Maison de citoyenneté.

Quelles missions pour la Police Municipale ? Je demanderais à cette dernière qu'elle se mette en rapport avec la Police Nationale, et qu'elle adopte le même dispositif car il n'y a pas de raison que la Police Municipale soit plus ou moins sévère que la Police Nationale. Il faut que les façons d'agir soient harmonisées entre les deux polices.

Avez-vous donné des consignes pour réduire ou interrompre l'éclairage public nocturne et profiter ainsi pour réduire notre consommation énergétique ? Cela avait déjà été fait lors du premier confinement, on va le remettre en place avec

les services concernés.

Avez-vous prolongé les délais de retour des demandes d'aides des associations tout en finançant rapidement les demandes validées par la commission ? Absolument, il n'y a pas de raison qu'on fixe des délais restrictifs, ils vont être prolongés puisque le confinement se met en place, on sait que les associations ont des difficultés et il n'y a pas de raison qu'on mette une date butoir qui les pénalise.

Quelles autres mesures avez-vous prises dont vous souhaitez nous informer publiquement dès ce soir ? Je vous les ai déjà données en préambule et encore une fois, on est soumis aux directives gouvernementales qui vont être traduites par des arrêtés que la Préfecture va être amenée à nous soumettre dans la journée de demain.

Soyez vigilant, il se peut très bien que je vous réunisse de façon peut-être rapide, en fonction des besoins, car les choses évoluent tellement vite, mais je vous tiendrais informés avec les services de la Ville, notamment sur les différents dispositifs qui vont être mis en place et des changements seront opérés. »

Madame Caroline REYS remercie Monsieur le Maire d'avoir répondu de manière exhaustive aux questions qu'elle avait soumise.

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Le porte-parole du gouvernement, Gabriel ATTAL, a confirmé cet après-midi ou en fin de matinée que les marchés, les parcs et jardins resteront ouverts. C'est déjà une bonne nouvelle pour l'activité économique, notamment des marchés, car tout le monde pouvait aller dans les supermarchés et grandes surfaces et ne pouvait pas faire ses courses chez les commerçants traditionnels du marché.

Vous proposez une réunion en visio Monsieur le Maire, vendredi prochain, c'est très bien, on a l'outil adapté, enfin j'espère qu'il sera adapté, car la dernière réunion en visio qui a été faite était un peu laborieuse. J'espère que des tests vont être réalisés en amont de la réunion, pour que tout le monde puisse y participer correctement. On a aussi organisé, fin avril-début mai, deux réunions en visio de l'ensemble du Conseil, mais de façon informelle, et des décisions ont été prises, mais par contre, il n'y a pas de compte-rendu qui a été fait. Je veux témoigner notamment sur les exonérations de loyer qu'on avait promises aux locataires des bâtiments de la Ville de Sélestat. Ces exonérations n'ont pas eu lieu, je prends l'exemple de l'association " Canoe du Ried" qui avait été exonérée et qui a dû payer ses deux mois et demi, presque 3 mois, de factures alors que fin juin dans un PV du Conseil Municipal, on peut bien lire que Monsieur le Maire a dit que ce n'est pas normal qu'elle paie, alors que les autres non. Ce serait bien qu'on finalise ce dossier, cette promesse qu'on avait faite à cet acteur du tourisme. »

Intervention de Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ

« Je souhaiterais revenir sur les élections de la Présidence et de la Vice-Présidence qui ont eu lieu lors du dernier Conseil d'Exploitation des Tanzmatten, le 29 septembre dernier. Monsieur Erick CAKPO a été élu Président à l'unanimité, cela signifie que Monsieur Erick CAKPO a également obtenu ma voix. En effet, j'ai considéré qu'il est légitime à ce poste de Président, en tant qu'Adjoint à la Culture. Madame Nadège HORNBECK s'est portée candidate à la Vice-Présidence. J'ai également proposé ma candidature à ce poste, dans une volonté d'ouverture à l'opposition. Il y a eu stricte égalité des suffrages sur deux tours, chacune ayant obtenu 5 voix. L'article 7 des statuts des Tanzmatten est muet sur le vote en cas d'égalité des voix, laissant entendre que l'on pourrait

voter sine die. Il est probable qu'un troisième ou un quatrième tour aurait donné le même résultat, vu la durée du processus à bulletin secret et le flou au niveau des statuts, le Président et l'ensemble des membres du Conseil d'exploitation n'ont pas souhaité refaire un vote. Un membre du Conseil d'exploitation a alors proposé que les deux candidates soient nommées Vice-présidentes, puisque les statuts des Tanzmatten le permettent. Le Président Monsieur Erick CAKPO n'a pas retenu cette proposition et a ajourné l'élection afin que des recherches soient effectuées. Ce report a été apprécié par l'ensemble des membres. Cependant, plus tard en cours de réunion, le Président Monsieur Erick CAKPO, à l'appui d'une nouvelle information, a fait application de l'article R. 2221-9 du CGCT qui selon lui, prévoit, qu'en cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante et annonce l'élection de Madame Nadège HORNBECK. Monsieur Erick CAKPO s'est manifestement inspiré d'interventions extérieures, via sms, qui n'avaient pas lieu d'être pour prendre cette décision. Cette dernière a d'ailleurs pu être interprétée comme un passage en force, plutôt qu'une décision bien murie et juridiquement validée. Dès le lendemain, j'ai contesté cette décision auprès de vos services. Selon l'article R.2221-53, la régie autonome des Tanzmatten bénéficie du même régime juridique que la municipalité dont elle dépend. Aussi, il est faux en droit, d'appliquer l'article R.2221-9 du CGCT à l'élection d'un Président ou Vice-Président. Cet article s'applique uniquement pour des délibérations à scrutin public et non secret. Donc la voix du Président ne peut pas être prépondérante dans le cadre d'un vote à bulletin secret, ce qui était bien le cas.

En revanche, notre avocat a confirmé qu'il y a eu lieu d'appliquer l'article L.2121-21 du CGCT à savoir, qu'en cas d'égalité des voix au troisième tour, l'élection est acquise au candidat le plus âgé. En d'autres termes, en supposant qu'un troisième tour eut été organisé lors de l'élection, en cas de nouvelle égalité, j'aurais été élue. C'est pourquoi, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint à la Culture, dans le cadre de nouvelles élections de la Vice-Présidence des Tanzmatten qui pourraient être organisées, notre groupe vous demande d'entendre le message envoyé par les membres du conseil d'exploitation. Cela peut se faire par le vote d'un deuxième poste de Vice-Présidence qui pourrait aller à un membre de l'opposition. En réalité, il ne peut plus en être autrement. Chaque membre du Conseil d'exploitation élu ou responsable associatif, a entendu ou a eu vent de votre colère, Monsieur le Maire, suite à ce vote qui ne vous a pas donné la majorité immédiate. Il pourrait se poser, lors de nouvelles élections, la question de la sincérité du vote opposant les mêmes candidates aux vues des remous suscités. C'est pourquoi, encore une fois, la proposition d'une deuxième vice-présidence pour un membre de l'opposition nous paraît la solution d'apaisement. Ne pas répondre à ma requête serait un déni de démocratie, un très mauvais signe envoyé à l'ensemble des membres du Conseil d'exploitation en ce début de mandat, car leur vote n'aurait pas été entendu. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Je crois que l'élection de ce conseil d'administration ne s'est pas passée, malheureusement, dans toute la légalité, car effectivement l'élection du Vice-Président n'a pas été conforme aux textes, c'est la raison pour laquelle j'ai demandé au Président du Conseil d'Exploitation de réunir ce dernier et de refaire l'élection du Vice-Président, ce qui est en quelque sorte le troisième tour qui aurait dû être fait. Je ne sais pas où vous avez vu que j'étais en colère, je ne vous ai pas croisée. »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« On est dans une situation d'apaisement, tous les gens autour de la table ont

leur droit, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ a obtenu le même nombre de voix que Madame Nadège HORNBECK. Vous le reniez en proposant de nouvelles élections, il y avait quand même quelques membres de votre majorité qui étaient absents, on se demande d'ailleurs pourquoi. Je pense qu'aujourd'hui, les statuts des Tanzmatten sont un peu limités sur certains points, on l'a dit, et vous êtes d'accord avec nous. Il faudrait peut-être les rafraîchir pour l'avenir. L'apaisement qu'on propose, Monsieur le Maire, c'est d'avoir une deuxième Vice-Présidence aux Tanzmatten, au prochain Conseil. Une élection a eu lieu aux Tanzmatten, Monsieur le Maire, est-ce que vous êtes légitime pour annuler cette élection ? »

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait qu'il n'annule pas l'élection, mais qu'un troisième tour aurait dû être fait, par conséquent, l'élection du Vice-Président du Conseil d'Exploitation n'est pas conforme aux textes. Pour que ce soit conforme, cette élection, ce troisième tour, sera organisé lors d'un prochain conseil d'exploitation.

Monsieur Denis DIGEL considère que ce n'est pas Monsieur le Maire qui est en mesure de prendre la décision d'annuler une élection.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait qu'il n'y a rien à annuler. Il faut un troisième tour. Il se base sur les textes qui sont analysés par le service juridique de la Ville.

Monsieur Denis DIGEL note donc que la promesse d'ouverture et de faire ensemble tombent aux oubliettes très rapidement.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait qu'il veut rester dans la légalité, il n'est pas question d'ouverture ou non. Il considère qu'il a déjà fait preuve de pas mal d'ouverture et il continue de le faire, mais tout dépend comment ces ouvertures sont interprétées.

Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ estime qu'il serait possible de rester dans la légalité, puisque les statuts des Tanzmatten permettent un deuxième poste de Vice-Président et en plus, un membre du conseil d'exploitation avait fait ce soir-là cette proposition, mais qui avait été refusée par le Président.

Monsieur Yvan GIESSLER propose, à Madame l'Adjointe à la communication, que pour les Conseils Municipaux qui vont avoir lieu dans les prochains mois et années, de les mettre en vidéo live sur le site de la Ville et Facebook, et ce pour qu'un maximum de concitoyens puisse y assister.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que la diffusion en live du Conseil Municipal n'est pour l'instant pas envisagée via Facebook. S'agissant du site de la Ville, ce dernier est géré par la majorité.

Monsieur Yvan GIESSLER demande à Monsieur le Conseiller Municipal Délégué à la Sécurité pourquoi le recrutement du Chef de la Police Municipale prend autant de temps.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, informe que la personne qui était pressentie pour venir, a refusé au dernier moment, c'est pourquoi la procédure de recrutement doit recommencer.

Monsieur Yvan GIESSLER remercie Monsieur le Maire de répondre encore une

fois à une question qui n'était pas dirigée vers lui.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle qu'il est le Président de la séance et lorsque quelqu'un s'adresse à une autre personne et qu'il estime que c'est à lui de répondre, il répond. Toutefois, s'il estime que c'est un élu qui doit répondre, il le dira.

Monsieur Yvan GIESSLER propose d'observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Nice.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, informe Monsieur Yvan GIESSLER qu'il n'a pas vu ce qu'il s'est passé en début de séance compte-tenu de son retard.

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« Oui Monsieur le Maire, c'est aussi une question pour vous. En début de séance, Denis DIGEL vous a interpellé sur le stockage dangereux de milliers de bouteilles de gel hydroalcoolique à la mairie du Heyden. Vous n'avez pas répondu. Alors qu'en est-il ? Je repose la question. Etes-vous conscient du danger que cela représente pour les agents de la Ville qui y travaillent, les citoyens qui se rendent à la Mairie Annexe et des utilisateurs du complexe. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Du danger que représentent ces bouteilles. Alors si je comprends bien, toutes les structures qui ont du gel hydroalcoolique sont des structures qui sont en fort danger. Hé bien nous sommes dans un pays vraiment miné. »

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« Monsieur le Maire, entre plusieurs milliers de bouteilles et quelques bouteilles. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Plusieurs milliers de bouteilles, il y a certainement pas 10 000 bouteilles puisqu'on avait commandé que 10 000 bouteilles. »

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« J'ai dit plusieurs milliers. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Il y en a combien ? Vous êtes au courant vous ? Vous les avez comptées ? Vous le savez ? Qui vous l'a dit ? »

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« Monsieur le Maire, on a une photo. »

Fin de la séance à 21h20

PRM/RAG/AI/CEH

PV prov 6

Le secrétaire de séance

Robert ENGEL